

ECONOMIE

La CAVEM s'engage pour la redynamisation du commerce et de l'artisanat de centre ville

Signature de la convention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).



Le vendredi 13 février 2015 à la mairie de Puget sur Argens a eu lieu la signature de la **Convention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)** en faveur des commerces du centre-ville de la commune de **Puget sur Argens**.

La signature de cette convention s'est effectuée entre :

- > M. Jacques MONTANO, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var,
- > M. Georges GINESTA, Député-Maire de Saint Raphaël et Président de la CAVEM,
- > M. Stanislas CAZELLES, Sous-Préfet de Draguignan,
- > M. Paul BOUDOUBE, Maire de Puget sur Argens et Vice-Président de la CAVEM,

- > M. Jacques BIANCHI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, représenté par M. Pascal BACCHI, membre Elu.
- > Mme Christine AZZOPARDI, Présidente de l'Association des Commerçants et Artisans Pugétois, représentée par M. Pascal RONCHIERI, Trésorier.

Améliorer l'environnement urbain et soutenir les initiatives

La CAVEM a décidé de s'engager dans un programme pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'artisanat dans le centre-ville de Puget sur Argens. Cette démarche consiste non seulement à un programme d'animations et d'amélioration en matière d'environnement urbain, mais également en une dynamique qui vise à soutenir et à mobiliser les initiatives de tous les intervenants de la vie économique et sociale de Puget sur Argens.

Cette action pluriannuelle de revitalisation du Commerce et de l'Artisanat s'inscrit dans le cadre d'une "**opération urbaine de revitalisation commerciale**" définie par l'article 4 de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 modifié, complété par le décret n° 2008-1475 du 30 décembre 2008 et son arrêté d'application du 30 décembre 2008, et dont les dispositions sont précisées par les circulaires ministérielles du 22 juin 2009, du 30 décembre 2010 et du 12 avril 2012 relatives au Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

La convention permet :

- > d'accompagner, informer et intégrer les professionnels au projet de réhabilitation du centre-ville,
- > de maintenir et dynamiser le centre-ancien de Puget sur Argens par la création d'animations commerciales ou favoriser la participation des commerçants aux animations locales existantes,
- > de créer et faciliter les liens entre la Collectivité, les Organismes Publics et les Professionnels,
- > de favoriser la modernisation et l'adaptation de l'appareil commercial au contexte local.

VOIR AUSSI

- > Dispositif FISAC

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-23/la-cavem-s-engage-pour-la-redynamisation-du-commerce-et-de-l-artisanat-de-centre-ville-179.html?cHash=056a8e2009e486a80d98a9d65874efd9>